



28 février 2018

Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



**Monsieur le Vice-Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
rue des Fusillés - BP 355
40107 DAX CEDEX.**

Objet : Pollution du port de Capbreton

Monsieur le Vice-Procureur,

le 22 mars 2017, nous avons déposé dans les mains du maréchal des logis chef Denis Garcia de la BP Capbreton une plainte pour " *une pollution dans le port de Capbreton* " les 20 et 21 mars 2017. Ce dossier porte le numéro d'enregistrement 17.261.59 au bureau d'ordre du TGI.

Nous avons appris le 21 février dernier que cette plainte avait été classée sans suite par le parquet de Dax, le **21 septembre 2017**, au motif "auteur inconnu". Au cours de l'audition de nos représentants, ceux-ci ont pourtant appris que deux bateaux de pêche étaient suspectés soit le *Ahaldena* et le *Grand Celte*. Nous sommes donc surpris de l'issue de cette plainte.

Néanmoins, je vous informe que, depuis la date de classement de la plainte, un fait nouveau est intervenu. En effet, le **27 novembre 2017**, MM. José MANARILLO, Christian PAILLOU et Jean-Pierre LESBATS, tous représentants de la SEPANSO Landes, ont été convoqués à une réunion de travail au SIVOM Côte Sud sur le projet de dragage du lac d'Hossegor. Assistaient à cette réunion M. _____, directeur des services techniques, et Mme _____, directeur général des services ainsi que le président du SIVOM et le maire d'Hossegor.

En fin de réunion cet échange est intervenu :

- Christian Paillou a posé cette question : " *Il y a 7 mois que la pollution du port a eu lieu, soit les 20 et 21 mars 2017. Connais-t-on enfin l'auteur de la pollution du port pour laquelle une plainte a été déposée ?* "
- Mme Fabienne Fauré lui a répondu : " *Oui, on a quand même retrouvé l'auteur, mais ne comptez pas sur nous pour faire de la délation !* ".

Nos trois représentants peuvent témoigner de la teneur de cet échange.

D'où il suit que ce fait précis invalide les conclusions aux fins de classement de l'enquête préliminaire et justifie sa réouverture.

Veillez agréer, monsieur le Vice-Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>